

N°76 // JANVIER 2020

MON VILLAGE MAGAZINE

www.montauroux.com



LE MAGAZINE DE MONTAUROUX

Bonne Année 2020



LA LETTRE DU MAIRE P 5

FUITE GAZ ESTÉRETS P 6

FEUILLETON DE L'EAU P 7

CINÉ FESTIVAL P 16

SATEC



ISO 9001 : 2008
n° : FQA 4000630/A



FRANCIS & FRANCK EMERIC

TRAVAUX ROUTIERS - VRD - ACCES VILLAS



Email : satec-emicer@wanadoo.fr - Site : www.satec-grasse.fr

Les Estérêts du Lac - MONTAUROUX

Tél.: 04 93 70 11 36 - Fax : 04 93 70 55 80

Sommaire

Editorial	p 03
La lettre du Maire	p 05
Fuite de Gaz aux Estérets	p 06
Le feuilleton de l'eau	p 07
Les zones inondables	p 08
Compte rendu CM 17/09/19	p 09 à 11
Compte rendu CM 30/10/19	p 12 à 14
La Défense	p 15
Ciné Festival	p 16 à 17
Affaires sociales	p 18 à 19
Contribution liste non majoritaire	p 20
La parenthèse inattendue	p 21
Loisirs et fêtes	p 22
Aux cœurs des saisons	p 23
Donneurs de sang	p 23
Club de l'amitié	p 24
Maison pour Tous	p 24
ACEV	p 25
Judo, arts martiaux	p 26
Poun's en herbe	p 27
Ecuries Fondurane	p 28
299 words/mots	p 30
Prochain numéro	p 31
Etat Civil	p 31

Directeur de la publication
Jean-Yves Huet
Assistants :
Annick De Schacht - Philippe Vizier

Communication mairie
Place du Clos
Valérie Dugelay
Tél.: 04.94.50.41.00 - Fax : 04.94.50.41.10.
Mail : mairie@montauroux.com

Conception
Cremania Communication www.crea-mania.com
Régie Publicitaire - Cremania Régie
www.creamania-regie.com

Impression
Imprimerie du Golf
Centre Agora - 83440 Callian (Var)
Tél. 04 94 85 71 39 - Fax : 04 94 85 71 43
contact@crea-mania.com
www.imprimerie-du-golf.com

Crédits photos : Mairie, Associations,
Annick De Schacht, Roxanne Siné,
Amandine Carbonnel

Revue Municipale de Montauroux
Tirage 4500 exemplaires
Dépôt légal à parution (Janvier 2020)



Editorial

Ce présent numéro de la revue municipale de Montauroux est le dernier du mandat actuel, commencé en avril 2014 et qui s'achèvera en mars 2020. Pendant toute la durée de ce mandat, au début de chaque trimestre, ce qui est une première, cette revue vous a informés de la vie municipale, de l'activité des nombreuses associations, complétée par des pages d'Histoire et des articles bilingues franco-anglais sur des personnalités marquantes de Montauroux. En outre, les 2 listes d'opposition municipale ont pu s'y exprimer librement et sans aucune censure... A ce titre, ce sont 23 numéros de la revue municipale, qui vous ont été adressés gratuitement pendant toute la durée du mandat. Ils ont toujours été favorablement accueillis compte tenu à la fois de la qualité des articles, de leur diversité et de leur intérêt. Que tous leurs auteurs, qui y ont contribué, en soient sincèrement remerciés.

Qu'en sera-t-il après les élections municipales de mars 2020 ? Ce sera alors à l'équipe nouvellement élue d'en décider, en espérant cependant qu'elle conserve la revue comme principal support écrit de l'information communale. La réserve imposée en période électorale nous empêche actuellement d'en dire davantage. Aussi, ce dernier éditorial de la revue municipale pour l'actuel mandat se terminera simplement et naturellement en vous souhaitant une bonne année 2020.

La Rédaction



DIDIER PUGNERES

Terrassements - Démolitions
Aménagements extérieurs - VRD



Quartier La Barrière - MONTAUROUX - Tél.04 94 76 11 83
www.pugneres.fr - didier.pugneres@orange.fr -  didier pugneres terrassement



La lettre du Maire

Mes chers amis

Pour ce dernier éditorial de cette mandature je n'aurai qu'un seul mot : MERCI. Merci en mon nom et au nom de tous mes collègues de la liste majoritaire « Ensemble pour Montauroux ». Merci de nous avoir permis de passer 6 années inoubliables ; merci de nous avoir

permis d'appréhender des situations inédites ; merci de nous avoir permis de rencontrer des personnalités intéressantes et souvent attachantes. Merci enfin de nous avoir accompagnés le plus souvent dans une atmosphère apaisée voire amicale même si tout n'a pas toujours été facile pour les uns et pour les autres.

Je remercie les agents de la commune qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes et nous ont bien secondés, bien aidés dans l'exercice de notre mission. Sans eux, cette tâche déjà immense aurait été impossible à assumer. Je n'oublierai jamais ceux des services administratifs, de la police municipale et des services techniques qui ont œuvré lors du week-end des inondations pour sécuriser tout ce qui a pu l'être. Merci enfin à mes collègues qui se sont attelés avec compétence et dévouement aux objectifs que je leur avais fixés.

Bien sur, tout n'a pas été parfait ; bien sur tout ce que nous avons prévu n'a pas toujours pu être réalisé ou finalisé mais il en va ainsi de la vie communale et politique : tout prend beaucoup de temps ; les procédures sont longues et les contraintes administratives multiples et complexes. Pour autant, même si beaucoup de choses restent encore à faire j'espère que chacun d'entre vous gardera de cette expérience, notre expérience mutuelle, un sentiment de profond changement, d'un passage dans une autre époque où le développement et l'avenir de notre commune devront désormais se conjuguer en des termes différents, en essayant de conserver à notre territoire sa spécificité et son environnement, trouver les équilibres nécessaires entre développement et limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles, en gros jouer en permanence les équilibristes et s'adapter aux réglementations toujours plus nombreuses et parfois contradictoires.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2020 Amicalement à tous

Jean-Yves HUET
Maire de MONTAOUX



FUITE DE GAZ AUX ESTÉRETS DU LAC

A 11h du matin, le samedi 2 novembre 2019, des ouvriers d'ENEDIS travaillant sur une ligne électrique au quartier des Estérets du lac, rue du Soleil des Adrets, nous signalent une fuite de gaz. La société « Primagaz », grande entreprise nationale responsable de la fourniture et de la gestion du réseau de gaz des Estérets du Lac est averti aussitôt. Un technicien venant de Marseille arrive aux alentours de 17h ; il n'a aucune connaissance du quartier, aucun document sur le réseau et est donc incapable à lui tout seul de fermer au moins le robinet d'alimentation à la sortie des réservoirs. C'est grâce aux sapeurs pompiers de Montauroux que le robinet est fermé aux alentours de 20h30 soit 6 heures après l'alerte. Les habitations ne sont donc plus alimentées en gaz et cela signifie pour bon nombre d'entre elles, plus de chauffage et plus d'eau chaude. Pour couronner le tout, du fait de la fuite de gaz, les employés d'ENEDIS refusent de remettre le courant tant que l'origine de la fuite n'est pas déterminée.

C'est donc la double peine pour nos administrés, pas

de gaz et pas d'électricité. La direction de « Primagaz » jointe par deux fois durant le week-end se dit incapable de réaliser les travaux en urgence durant le week-end ne disposant pas d'équipe d'astreinte et reconnaît par la voix de deux directeurs que tout ça n'est pas normal. Une grande entreprise comme « Primagaz » se devrait de pouvoir intervenir en urgence dans des situations similaires. Nous le lui avons fait savoir et nous espérons qu'à l'avenir, de telles situations ne se reproduiront pas ; il en va avant tout de la sécurité de nos administrés mais également de leur faculté à disposer d'un service de qualité et réactif.

PS : Suite à mon intervention je viens de recevoir une lettre d'excuse de Matthieu Lassalle PDG de Primagaz et qui m'annonce une indemnisation des 145 foyers abonnés des Estérets du Lac pour un montant de 160€ par foyer. Comme quoi les interventions ne sont pas toujours inutiles.

Jean-Yves HUET
Maire de Montauroux

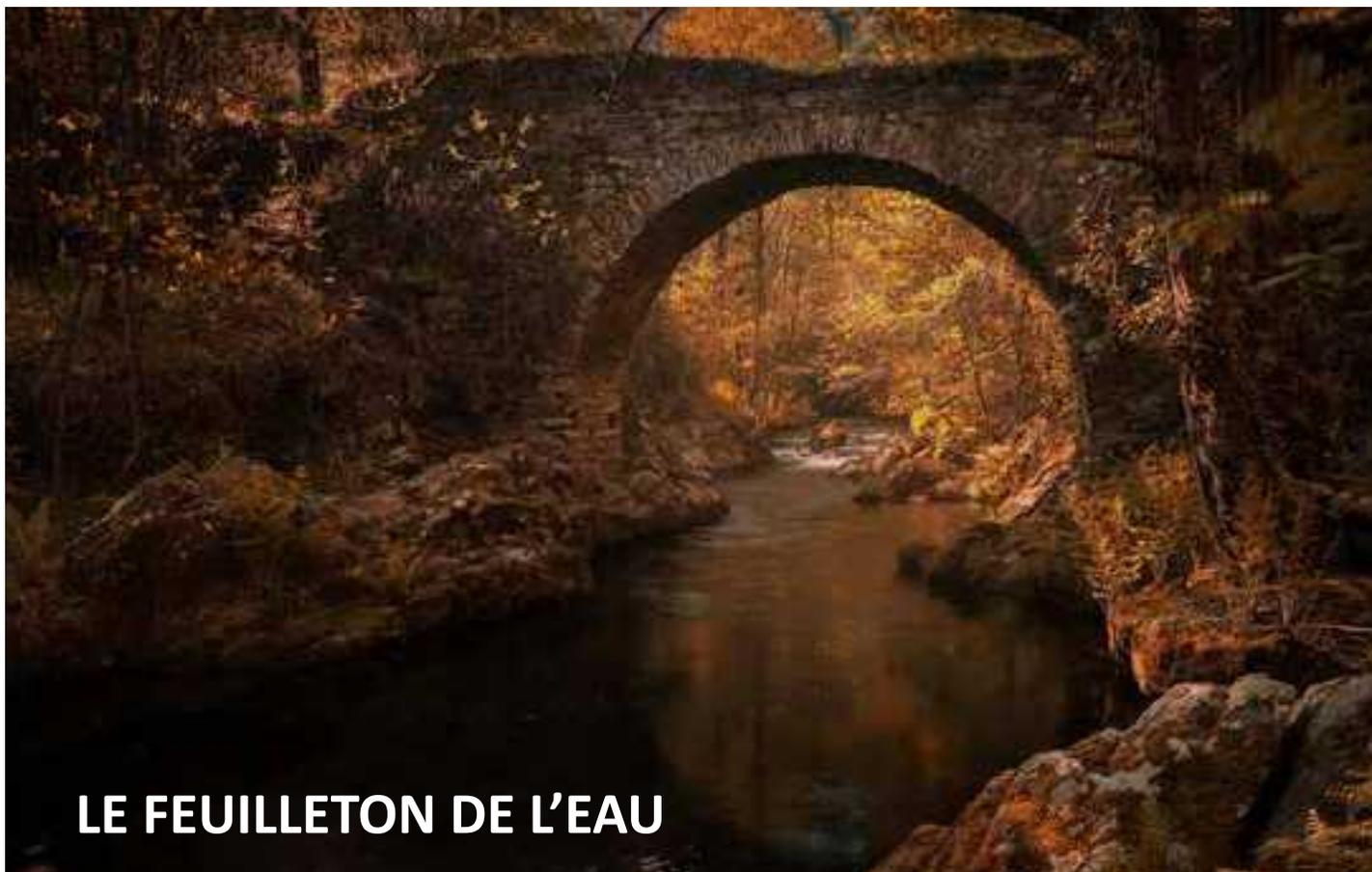


S.A.S.  **TAXIL Alain** 

*Et toute son équipe vous souhaitent une
Bonne et Heureuse Année 2020*

Raccordement eau potable • V.R.I.D - Assainissement • Démolition - Retrait d'amiante • Chemin d'accès
Revêtement bicouche • Enrobés Noir & Couleur • Maçonnerie pierre • Terrassement - Enrochement - Terre végétale

Tél. +33 (0)4 94 76 12 08 - Fax +33 (0)4 94 84 15 17 - Mail : alain-taxil.sa@wanadoo.fr



LE FEUILLETON DE L'EAU

Le transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité a fait couler beaucoup d'encre depuis 6 mois. La position de la commune n'était pas d'être des fervents de cette mutualisation. On aurait pu attendre que les esprits se calment un peu et réaliser ce transfert plus tard. Malheureusement l'avenir des sources de la Siagnole se posait au même moment. Après avoir été retardé d'un an, la fin de la société E2S nous obligeait à trouver une solution rapide et pérenne et nécessitait que la communauté de communes dispose de la compétence eau en question pour bénéficier de la transmission du patrimoine des sources de la Siagnole, sources qui appartiennent au département et dont ce dernier ne souhaitait plus en assurer la gestion. En outre et en ce qui nous concerne nous devons relancer une DSP (délégation de service public) pour l'approvisionnement du quartier des Estérets du lac, ce que nous n'aurions plus à faire dans cette configuration de transfert de compétence. La coupure d'eau que nous avons dû subir en 2017 suite à une rupture de la canalisation de E2S appelée M1, vieille canalisation de plus de 40 ans, nous rappelait également qu'il y avait urgence, d'une part de refaire cette canalisation, et d'autre part d'essayer de trouver une solution pour « mailler » les différents réseaux des communes du territoire de Fayence et sécuriser ainsi l'approvisionnement de chaque village en cas de nouvelle avarie de ce type. Les problèmes de potabilisation également que nous avons dû subir lors des grosses précipitations de novembre sont des problèmes récurrents à chaque augmentation anormale des intempéries. La turbidité augmente immanquablement et l'eau devient alors impropre à la consommation. Il devient donc urgent, à mon sens,

de réaliser des investissements importants comme par exemple l'installation d'un filtre à la sortie de la source au lieu dit le Jas neuf, là où démarrent tous les réseaux des communes de notre territoire sur la commune de Tourrettes et tant qu'on y est, installer une usine de potabilisation en ce même lieu, ce qui aurait pour avantage de délivrer une eau potable dès la source et ne plus avoir à nous occuper de la potabilisation de nos différents réservoirs et de réaliser des économies substantielles en terme de gestion de la distribution de l'eau aux usagers. Je rajouterai que le maillage très facile à réaliser au niveau de la plaine entre les deux communes de Callian et Montauroux permettrait de distribuer l'eau du forage de la barrière aux usagers de la plaine de Callian et ainsi, soulager l'approvisionnement du haut de nos villages et sécuriser ainsi la distribution en eau des prochaines constructions des parties hautes de nos communes respectives, constructions prévues par nos PLU respectifs et assurer ainsi l'avenir de ces mêmes PLU. Mais vous l'avez donc bien compris, tous ces projets du fait de leurs coûts et de la structure administrative de nos services eau et assainissement en régies communales ne permettent pas d'envisager ces évolutions. Nos collègues, qui s'arcbutent sur leur pré carré pour des raisons qui m'échappent, devraient se pencher sur les propositions que je formule aujourd'hui et revenir sur leurs décisions et nous accompagner de façon collégiale et solidaire vers un avenir désormais sécurisé pour l'eau de nos robinets, eau dont nous avons tous tant besoin.

Jean-Yves HUET
Maire de Montauroux

LES ZONES INONDABLES

Après les récentes inondations qui ont frappé notre Commune il nous paraît nécessaire de revenir sur la situation des zones à risques et notamment sur les zones inondables.

Le rapport d'étude de Monsieur CAMPREDON concernant les zones à risques de la Commune établi à l'occasion du Plan d'Occupation des Sols (POS) 1991 a été confirmé en 1998 par le Docteur en Géologie Paul CONTI lors de l'élaboration du POS de 1998.

Pour les mouvements de terrains cette étude a défini des zones à risques :

- Risques faibles de glissement et d'effondrement
- Risques faibles de fluage, déformation de pente, tassement et d'affaissement
- Risques moyens d'effondrement, de glissement, fluage, de déformation de pente, de tassement et d'affaissement
- Risques forts d'effondrement, de glissement, fluage, de déformation de pente, de tassement et d'affaissement. Sur les terrains désignés par ce risque, toute construction est interdite.

Pour le contexte hydraulique, des études ont également défini des zones où l'aléa inondation est important, dans lesquelles toute construction est interdite et d'autres zones d'exposition à cet aléa figurant aux documents graphiques, dans lesquelles tous les permis de construire sont soumis à la réalisation d'une étude d'exposition, le premier plancher de la construction devant être situé à un minimum de 20 cm de hauteur au dessus de la côte d'inondabilité de référence.

Ces zones d'aléa inondation sont situées principalement au Nord de la Commune ; le long d'une partie de la RD 562, où les logements doivent être au premier étage de la construction ; et autour de la place centrale au quartier des Esterets du lac.

Le cas particulier récent des inondations du lac de Belon face au Domaine de la Matade mérite que l'on s'y attarde. Cette dépression plus ou moins naturelle qui se déverse probablement dans la Siagne ou vers le Sud de la commune et qui a l'aspect d'une doline d'effondrement servait de terrain de football dans les années 60-70 pour la jeunesse de Montauroux. Il s'inondait parfois mais la vidange naturelle par un aven s'opérait assez rapidement. Quelques années plus tard on a vu à cet endroit, du maraîchage, un lac artificiel où l'on pouvait pêcher lors de concours, des installations agricoles, et des habitations dans la zone à risque fort.

Pour les autres sites sensibles aucun permis n'est délivré sans avoir fait établir une étude d'exposition à l'aléa inondation, pour chaque nouvelle construction ; et afin de maîtriser les conditions d'écoulement des eaux pluviales, toute extension de construction et toutes imperméabilisations nouvelles sont soumises à la création d'ouvrages spécifiques de ralentissement, de rétention et ou d'infiltration des eaux pluviales.

Il est nécessaire de préciser que la municipalité actuelle fait contrôler toutes ses autorisations d'urbanisme par les services de l'Etat, et qu'elle n'a délivré aucun permis de construire sur ces terrains désignés « à risques », même si quelques fois elle a dû faire face à des recours au Tribunal Administratif.

Robert Cecchinato
Adjoint à l'urbanisme



MÉCA'GOLD
"Passion Goldwing"
GARAGE MOTO & SCOOTER
"TOUTES MARQUES"
Laurent VERRIEZ
macagold83@gmail.com
06 71 93 38 09 04 94 67 49 77
172, Ch. de Camiole 83440 MONTAUXOUX



Piat Coaching
ET BIEN-ÊTRE
Coach de vie certifiée
spécialisée en santé bien-être
OFFRE SPÉCIALE
1ÈRE SÉANCE OFFERTE
Emilie PIAT SUEUR
Tél : 06 18 95 94 31
epiat.coach@gmail.com
www.piatcoaching.com

01/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Exercice 2018.

Le Maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal ou son adoption par celui-ci. Le public est avisé par le Maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Emet un avis favorable sur le rapport annuel de l'exercice 2018 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau et de l'assainissement tel qu'annexé à la présente.

Dit que le rapport est mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal ou son adoption par celui-ci. Le public est avisé par le Maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

02/Décision modificative n° 3. Budget service de l'Eau- Exercice 2019.

Des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Il convient d'inscrire le montant de la recette liée à l'attribution de la subvention de l'Agence de l'Eau concernant la réfection de la canalisation AEP vers Tournon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Adopte la décision modificative n° 3 du budget du Service de l'Eau de l'exercice 2019, pour un montant de 28760€.

03/ Dégrevements – Service de l'eau et de l'assainissement.

La Commune doit procéder au dégrèvement de factures d'eau de certains usagers eu égard notamment à des fuites d'eau, erreur de relève, défaut de compteur, annulation suite à non clôture d'abonnements.

L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Autorise les dégrèvements des services de l'Eau et de l'assainissement tels qu'annexés à la présente, pour un montant total de 7 088.37 €, selon la ventilation suivante :

Service de l'Eau : 6 546.30 €

Service de l'Assainissement : 542.07 €

Autorise le Maire à signer tout document utile à l'exécution des dégrèvements susvisés.

04/ Transfert à la Communauté de Communes du Pays de Fayence des compétences eau, assainissement collectif et eau brute d'irrigation.

Le Maire Expose au Conseil Municipal :

- Que dans le cadre des dispositions de l'article 1 de la loi n° 2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes, les conseils municipaux des Communes de Tanneron, Tourrettes et Callian ont délibéré, respectivement le 17 mai, le 25 juin et le 28 juin 2019, contre le transfert de plein droit des compétences eau et assainissement à la Communauté le 1er Janvier 2020.

- Que les conditions de nombre de communes et de population fixées par l'article précité, soit au moins 25 % des communes membres de la Communauté représentant au moins 20 % de la population, étant ainsi satisfaites, ces délibérations font obstacle au transfert de plein droit des compétences eau et assainissement à la Communauté, tel que prévu par l'article 64 IV de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

- Que face à cette situation, les 6 autres communes membres de la Communauté considèrent cependant qu'il est fondamental que le Pays de Fayence puisse prendre part d'une seule voix aux réflexions sur la gestion future de l'ensemble des ressources en eau gérées jusqu'au 31/12/2019 par la Société d'Economie Mixte « E2s » pour défendre à cette occasion les intérêts du territoire et être le plus impliqué possible dans la mise en œuvre de la solution retenue, tant pour ce qui concerne l'eau brute d'irrigation que l'eau brute destinée à la production d'eau potable. En effet, la source principale de la Siagnole, suppléée en période de sécheresse par différents forages, représente pour la majorité des communes du territoire, à savoir : Bagnols en Forêts, Callian, Fayence, Montauroux, Saint-Paul en Forêt, Tourrettes, l'UNIQUE source d'approvisionnement en eau et une ressource principale pour la commune de Seillans. Pour la commune de Mons, elle représente le secours indispensable en période de sécheresse. Seule la commune de Tanneron dispose de sa propre ressource,

- Que ce constat et cette particularité du territoire ont fait que la Communauté de Communes, qui a succédé au SIVOM, est un membre particulièrement attentif de la S.E.M. « E2s ». La Communauté a ainsi été chargée, depuis 1993, de représenter les intérêts des communes du territoire sur la question de la gestion de l'ensemble des ressources en eau. Une remise en cause de la capacité du territoire à parler d'une voix unique, du fait du non transfert au 01/01/2020 de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes, constituerait un retour en arrière qui ne pourrait être que préjudiciable à l'ensemble du territoire,

- Que considérant l'unicité de la ressource, le changement climatique aggravant les périodes de sécheresse et générant la raréfaction de la ressource, il est primordial d'avoir une gestion durable de la source de la Siagnole. Seule l'unité du territoire permettra des économies d'eau et la recherche de nouvelles ressources,

- Que ces six Communes, qui représentent 73 % de la population du Pays de Fayence, ont affirmé d'ores et déjà leur volonté de créer une régie communautaire d'eau et d'assainissement capable de porter



TOUS LES DIMANCHES MATIN DE 7H À 13H
MARCHÉ À MONTAUROUX Sur la place du Clos Face à la Mairie

MONTAUROUX MARKET Every Sunday morning - 7 am to 1 pm Place du Clos next to the Town Hall

des projets communs et d'apporter la structuration de l'ingénierie nécessaires au plein exercice de ces compétences. L'envergure de la régie communautaire, qui serait créée, permettrait notamment d'intégrer les communes de Bagnols en Forêt et de Montauroux pour le Quartier des Estérêts du Lac, qui ne seraient pas ainsi dans l'obligation au 01/01/2020 de recourir à une nouvelle délégation de service public et qui pourraient bénéficier de la solidarité intercommunale,

- Que dans ces conditions, le Conseil Communautaire a délibéré le 16 juillet 2019 pour mettre en œuvre une procédure de prise de compétence volontaire fondée sur les dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de doter la Communauté des compétences « eau » et « assainissement eaux usées collectif » telles que définies respectivement aux articles L 224-7 et 8 de ce même code et de la compétence facultative « eau brute d'irrigation ». Que dans le cadre de cette procédure, les 9 Conseils municipaux sont consultés dans l'objectif de valider cette démarche. Ils disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération communautaire, intervenue le 19 juillet 2019, à défaut de quoi leur avis sera réputé favorable.

Il est aujourd'hui de notre responsabilité de soutenir ce projet en votant en faveur de ce transfert.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins cinq contres : (Mme Marie-Hélène SIMON, Mrs Eric GAL, Eric BETHEUIL, Jean-François BORMIDA, Christian THEODOSE) :

- Formule un avis favorable sur la procédure d'extension des compétences de la communauté initiée par la délibération de son assemblée délibérante du 16 juillet 2019, et ce faisant de lui transférer les compétences « eau » et « assainissement collectif » telles que définies aux articles L 2224-7 et L 2224-8 du Code Général des collectivités territoriales, ainsi que la compétence facultative « eau brute d'irrigation ».

- Valide le 1er janvier 2020 comme date d'effet de cette prise de compétence.

- Charge le Maire :

De notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes.

De prendre toutes les autres dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

05/ Acquisition parcelle de terrain – Section C n° 458. Quartier Tournon.

M PECHENART Cyril accepte de nous céder la parcelle cadastrée section C n° 458 d'une superficie de 2 744 m² pour un prix de 2 000 €, Considérant l'intérêt public et la santé publique ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Approuve l'acquisition de la parcelle suivante, au prix de 2 000 €, frais en sus à la charge de la Commune ;

Autorise le Maire, ou le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif à signer l'acte de vente en l'espèce qui sera publié au bureau des hypothèques ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

06/ Cession d'une parcelle de terrain. Section C n° 457 - Quartier Tournon.

Par délibération n° 2017-107 en date du 22 novembre 2017, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de « Pont de Tournon », Quartier Tournon en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 23 juillet 2018 au 06 août 2018.

Les observations du public sont au nombre de deux (2) portées sur le registre d'enquête. Il s'agit des observations des deux principaux intéressés à savoir, l'ASL Château Tournon et M. PECHENART Cyril qui sont d'accord sur cette aliénation. Mais il sera nécessaire de régler la question du retournement des véhicules lorsque le chemin sera fermé par M. PECHENART (véhicules de l'ASL, mais aussi pompiers, poste) ». (Source rapport Commissaire Enquêteur).

Considérant la dépense publique nécessaire à l'aliénation de cette partie du chemin rural soit l'indemnité du Commissaire Enquêteur (640 €), et les publications dans 2 journaux d'annonces légales (478 €) et la proposition d'achat de M. PECHENART Cyril pour un prix de 2 000 € ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Approuve la cession dudit bien selon les conditions et caractéristiques précitées.

Autorise le Maire à signer l'acte de vente authentique en l'espèce et pièces afférentes, ou le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif qui sera publié au bureau des hypothèques.

7/ Servitude en tréfonds d'une canalisation d'assainissement (EU) – Quartier les Chaumettes.

Une servitude en tréfonds d'une canalisation publique d'assainissement (EU) doit être établie sur une parcelle privée, cadastrée section I n° 3011, appartenant à Mme PECQUEUX Josette, afin de permettre le raccordement de propriétaire(s) riverain(s), selon les caractéristiques suivantes :

Fond servant		Fond dominant		Indemnités
Propriétaire	Référence Cadastre	Propriétaire	Référence Cadastre	
Mme PECQUEUX Josette	Section I N° 3011	Commune De Montauroux	DP (Impasse de la Barrière)	A titre gratuit Frais à la charge du propriétaire du fond dominant

Vu l'intérêt général ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la servitude de passage d'une canalisation d'assainissement publique (EU), en tréfonds selon les caractéristiques précitées.

- Autorise le Maire, ou le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de servitude, qui sera authentifié par M. le Maire et publié au bureau des hypothèques.

08/ Cession d'une parcelle de terrain. Section L n° 2860- Le Collet du Puits.

La Commune entend céder une parcelle de terrain cadastrée section L n° 2860 d'une superficie de 62 m² ;

M. et Mme BARTOLO Jonathan entendent acquérir ledit bien au prix de 400 € hors frais en sus à sa charge ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 5 avril 2018 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Approuve la cession dudit bien selon les conditions et caractéristiques précitées.

Autorise le Maire, ou le 1er Adjoint à signer l'acte de vente authentique en l'espèce et pièces afférentes, dans l'hypothèse d'un acte administratif qui sera publié au bureau des hypothèques.

09/ Taux majoré de la taxe d'aménagement (TA).

Le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs par une délibération motivée, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Institue sur les secteurs délimités sur les plans joints (OAP de la Barrière, OAP du Plan Oriental, OAP du Grand Puits) un taux de 20 % de la Taxe d'Aménagement (TA) et ce, à compter du 1er janvier 2020.

- Reporte la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2019

10/ Création de postes.

Il convient de stagiairiser des agents sous contrat depuis de nombreuses années et dont leurs états de services demeurent particulièrement satisfaisants,

Vu le tableau des effectifs,

Il est proposé d'inscrire au tableau des effectifs du personnel les postes suivants :

Poste	Affectation	Catégorie	Groupe hiérarchique	Echelle	Durée hebdomadaire
1 Adjoint administratif	Accueil	C	1	C1	35 heures
1 Adjoint d'animation	Affaires scolaires	C	1	C1	35 Heures
2 Adjointes techniques	Multi accueil petite enfance	C	1	C1	35 heures
1 Adjoint technique	Services techniques	C	1	C1	35 heures

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Approuver la création des emplois susvisés.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

Modifie en conséquence le tableau des effectifs.

11/ Procédure de « désherbage » Médiathèque municipale.

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la médiathèque municipale et d'en définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Autorise le déclassement des documents suivants, provenant de la médiathèque municipale :

Documents en mauvais état,

Documents au contenu obsolète,

Documents ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs,

Exemplaires multiples.

Sur chaque document sera apposé un tampon « Rayé à l'inventaire ».

Une liste précise est établie et jointe à la présente délibération.

Dit que ces documents pourront être cédés gratuitement à des institutions ou associations, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Dit que l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal

mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

Charge le ou la responsable de la médiathèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Question diverse

01/ Motion contre la destruction des services publics de proximité.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics. Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

Des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,

La mise en place de conseillers comptables,

La réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),

Des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et d'implantation d'ordinateur. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des voix : Approuve la motion contre la destruction des services publics de proximité ;

Demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

Demande que la trésorerie/SIP/SIE/ etc. soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.



JG TERRASSEMENT
GARANTIE DÉCENNALE

- ASSAINISSEMENTS
- FOSSES SÉPTIQUES
- VRD - TERRASSEMENTS
- PISCINES
- ENROCHEMENTS
- AMÉNAGEMENTS

Devis Gratuit

Jérôme GIORDANENGO
06 07 16 19 64 - MONTAURoux

Soleil Piscines

Tél. 04 94 76 42 95
soleil.piscines@orange.fr

**MAGASIN
ENTREPRISE
SERVICES**

**DEVIS
GRATUIT**

CONSTRUCTION - FILTRATION
CHAUFFAGE - SÉCURITÉ - PRODUITS
ACCESSOIRES - LOISIRS DE L'EAU

Quartier de la Bastille - MONTAURoux

01/ Décision modificative n° 2 – Budget de la Commune – Exercice 2019.

Des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent, Les ajustements au budget de la Commune concernent essentiellement : Les dépenses de fonctionnement au chapitre 011 (charges à caractère général) ;

La recette prévisionnelle relative à la taxe additionnelle aux droits de mutations ;

La recette liée à l'attribution de compensation (transfert de compétences à la CDC) ;

L'augmentation des redevances des concessions dans le cimetière ;

L'inscription de la subvention de fonctionnement du Département pour le festival de guitare 2019 ;

L'augmentation du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (+ 140 000 €)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Adopte la décision modificative n° 2 du budget de la Commune de l'exercice 2019 pour un montant de 385382€.

02/ Décision modificative n° 4 – Budget service de l'Eau – Exercice 2019.

Les ajustements au budget concernent essentiellement :

Le montant de la dépense relative aux créances admises en non-valeurs ;

La provision dans le cadre du recours contre une pénalité de l'agence de l'eau.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Adopte la décision modificative n° 4 du budget du Service de l'Eau de l'exercice 2019 pour un montant de 32000€.

03/ Décision modificative n°3 – Budget de l'Assainissement – Exercice 2019.

Les ajustements au budget concernent essentiellement :

La diminution de la contribution de la Commune de Montauroux au SIVU Stations d'épuration Callian Montauroux ;

L'inscription d'un prêt relais (en attente des versements de subventions) de 150 000 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Adopte la décision modificative n° 3 du budget du Service de l'Assainissement de l'exercice 2019, pour un montant de 83443€.

04/ Admission en non valeur – Budget Commune.

L'action des comptables publics chargés de recouvrer les créances des régions, des départements, des Communes et des établissements publics locaux se prescrit par quatre ans à compter de la prise en charge du titre de recette. Ceci concerne :

-Les créances irrécouvrables

Il s'agit de l'admission en non valeur. C'est le conseil Municipal qui décide de l'admission en non valeur des créances par délibération dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

La demande d'admission en non valeur relève de l'initiative du comptable public; Il la sollicite lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

-Les créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Sur proposition de Mme la Comptable assignataire de Fayence ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins deux contre (Mrs GAL Eric, BETHEUIL Eric) :

Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget de la Commune ;

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève :

Admission en non valeur	Créances éteintes
c/6541	c/6542
7 848.80€	- €

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du budget de la Commune à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) et à l'article 6542 (créances éteintes).

05/ Admission en non valeur – Budget du service de l'Eau.

Sur proposition de Mme la Comptable assignataire de Fayence ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins deux contre (Mrs GAL Eric, BETHEUIL Eric) :

Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget du service de l'Eau ;

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève :

Admission en non-valeur	Créances éteintes
c/6541	c/6542
15 763.88€	-€

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du budget du service de l'Eau à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) et à l'article 6542 (créances éteintes).

06/ Admission en non valeur – Budget du service de l'Assainissement.

Sur proposition de Mme la Comptable assignataire de Fayence ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins deux contre (Mrs GAL Eric, BETHEUIL Eric) :

Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget du service de l'Assainissement ;

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève :

Admission en non valeur	Créances éteintes
c/6541	c/6542
5 371.95€	- €

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du budget du service de l'Assainissement à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) et à l'article 6542 (créances éteintes).

07/ Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget de la Commune – Exercice 2020.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

BUDGET DE LA COMMUNE		
CHAPITRES	BUDGET 2019	1/4 des crédits 2019
TOTAL CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 650.00€	13 912.50€
TOTAL CHAPITRE 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 000.00€	5 000.00€
TOTAL CHAPITRE 21 – IMMOBILISATION CORPORELLES	1 923 268.19€	480 817.04€
TOTAL CHAPITRE 23 – IMMOBILISATION EN COURS	793 000.00€	198 250.00€
TOTAL GENERAL CHAPITRES 20, 204,21 et 23	2 791 918.19€	697 979.54€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif de la Commune de l'exercice 2020, l'engagement, la liquidation et le mandatement les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce telles que désignées ci-dessus.

08/ Dégrèvements – Service de l'Eau et de l'Assainissement.

La Commune doit procéder au dégrèvement de factures d'eau de certains

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2019

usagers eu égard notamment à des fuites d'eau, erreur de relève, défaut de compteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Autorise les dégrèvements des services de l'Eau et de l'assainissement tels qu'annexés à la présente, pour un montant total de 22 607.99 €, selon la ventilation suivante :

Service de l'Eau : 13 100.19 €

Service de l'Assainissement 9 507.80 €

Autorise le Maire à signer tout document utile à l'exécution des dégrèvements susvisés.

09/ Institution de concessions funéraires – Tarifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins deux contre (Mrs GAL Eric, BETHEUIL Eric) :

Fixe, à compter du 1er décembre 2019, les tarifs des différentes concessions au cimetière communal, à savoir :

Catégories de sépultures	Durées	Nombre De places	Anciens tarifs en € (10.10.2003)	Nouveaux Tarifs en € au (01/12/2019)
Concessions pleine terre	15	1	320.50	340.00
		2	351.00	370.00
		3	381.50	400.00
Concession à bâtir	30	2	640.50	1 000.00
		3	869.00	1 200.00
		4	1 098.00	1 400.00
		6	1 372.50	1 600.00
Concession bâtie	30	2	1 631.00	3 000.00
		4	2 317.50	3 600.00
		6	2 744.50	4 500.00
Columbarium	15	2	600.00	1 000.00
Columbarium	30	2	1 000.00	1 300.00

10/ Participation financière de la Commune – Transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires (année scolaire 2019-2020).

La Région a instauré le paiement en ligne pour l'abonnement au transport scolaire des élèves des établissements scolaires.

Or, la Commune de Montauroux pour les élèves des écoles primaires et la Communauté de Communes du Pays de Fayence pour les collégiens et les lycéens ont décidé de mettre en place un remboursement pour les familles inscrites au transport scolaire.

Par ailleurs, dans le cadre de cette nouvelle procédure de règlement par les familles, la Commune qui percevait 25 € par élève et par an, aux fins de financement du service transport communal concernant les élèves des écoles maternelles et élémentaires, ne pourra plus recevoir directement la recette.

Dès lors, et afin de contribuer à la dépense des familles, la Commune entend leur verser une participation financière égale à leur abonnement au transport auprès de la Région diminuée de la contribution de la Commune au transport scolaire.

Les familles doivent fournir au Service Scolaire de la Commune de Montauroux pour les élèves des écoles primaires, les demandes de participation communales avant le 1er février 2020.

Le soutien financier de la Commune de Montauroux est de l'ordre de : 85€ pour un élève ayant payé le plein tarif (110€)

45€ pour un élève ayant payé demi-tarif (55€)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Approuve la participation financière de la Commune aux familles concernant le transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Commune, afférente à l'année scolaire 2019-2020, selon les caractéristiques précitées.

Approuve la liste des attributaires de ladite participation financière ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire au versement de cette participation aux familles attributaires.

11/ Acquisition parcelle de terrain section L n° 1016 – Quartier le Petit Puits.

Considérant l'accord amiable portant sur l'acquisition par la Commune d'une parcelle cadastrée L n° 1016, appartenant aux consorts ODDOZ

Michel, Daniel et Monique, pour un prix de 1 €.

Il convient d'acquérir une parcelle actuellement constitutive d'une partie de l'emprise d'une voie communale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Approuve l'acquisition de la parcelle, au prix de 1 € (un euro), frais en sus à la charge de la Commune ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

12/ Convention relative à l'exécution des transports scolaires par la régie communale pour le compte de la Région Sud Provence Côte d'Azur.

La Région peut confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes ou établissements publics de coopération intercommunale.

Le titulaire de la présente convention s'engage à réaliser le transport scolaire conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

La présente convention a pour objet d'autoriser la Commune de Montauroux à assurer le transport scolaire des élèves relevant de sa compétence dans le cadre d'une régie de transport.

Seuls les services visant à transporter les élèves domiciliés à une distance supérieure à 3 km de leur établissement scolaire peuvent faire l'objet d'une prise en charge dans le cadre de la présente convention. Le transport d'autres usagers s'effectue dans les limites des places disponibles et du respect de l'itinéraire défini au dossier de service.

Le titulaire de la présente convention assurera l'exécution des services de transport avec son personnel et son matériel, sauf cas exceptionnels tels que précisés à l'article II-2, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de transports de personnes et du Règlement Régional des Transports.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Approuve la convention relative à l'exécution des transports scolaires par la régie communale pour le compte de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Autorise le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente.

13/ Attribution chèques cadeaux et chèques cultures.

La Municipalité souhaite offrir aux agents de la Commune des chèques cadeaux et chèques cultures, et ce eu égard à l'effort et à l'implication qu'ils ont manifesté notamment en matière de réduction des dépenses publiques, et de solidarité notamment lors de l'absence de certains de leurs collègues.

Il est proposé d'attribuer des chèques cadeaux et des chèques cultures selon les modalités suivantes aux agents de la Commune et aux enfants (adolescents) des agents :

Evènement : Noël des Agents.

Montant chèques cadeaux/agent : 146 € maximum

Montant chèques culture/agent : 254 € maximum

Evènement : Noël des enfants (adolescents) des agents.

- Montant chèques cadeaux : 42 €/enfant (adolescent).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Approuve la proposition concernant le versement exceptionnel au titre de l'année 2019, de chèques cadeaux et chèques cultures pour les agents titulaires et stagiaires, ainsi que pour les agents non titulaires, selon les modalités précitées.

Indique que ce montant sera prélevé sur le compte « Fêtes et cérémonies ».

ENSEIGNES | RÉGIE PUBLICITAIRE | LE MENSUEL MAG | IMPRESSION | DÉVELOPPEMENT WEB | OBJETS PUBLICITAIRES



CREAMANIA

COMMUNICATION

Pour la nouvelle année,
nous vous souhaitons
plein d'inspiration et d'ambition,
de nouvelles idées
et la **concrétisation de vos projets**

Toute l'équipe vous envoie
ses meilleurs voeux pour 2020 !

DRACENIE

06 42 01 71 99

raphaelle@crea-mania.com

GRASSE

06 43 81 23 31

anouche@crea-mania.com

FREJUS

06 13 86 32 01

florence@crea-mania.com

PAYS DE FAYENCE

06 03 22 41 83

cathy@crea-mania.com

Siège social : Centre Agora - 83440 CALLIAN - Tél. 04 94 85 71 39 - contact@crea-mania.com



LA DÉFENSE - L'ANNÉE D'APRÈS

Le 11 novembre 2018, la France a commémoré avec ferveur le centenaire de l'armistice de la 1ère guerre mondiale. A Montauroux, cette commémoration a revêtu un caractère particulier dans la mesure où a été évoqué le souvenir de Maurice Floquet, le plus vieux des poilus de cette guerre, mort à près de 112 ans le 10 novembre 2006 à Montauroux où il a passé les 26 dernières années de sa vie. Les enfants des écoles étaient présents à la cérémonie et ont participé en déposant des bougies allumées au pied du monument aux Morts, en lisant le message des anciens combattants et en chantant la Marseillaise devant les montaurousiens et montaurousiennes venus en nombre.

Après 2018, le risque était grand de voir les cérémonies patriotiques tomber peu à peu dans l'oubli. La cause principale correspond à la diminution naturelle du nombre des anciens combattants. Ceux de la 2ème guerre mondiale, âgés de 95 ans et plus, ne sont plus, sauf exception, en mesure d'assister aux cérémonies patriotiques, tandis que ceux d'Indochine et d'Algérie voient également leurs effectifs se réduire d'année en année. Aussi, c'est avec une certaine inquiétude que se présentait l'année 2019 pour rassembler à nouveau toutes les générations de la population devant les monuments aux Morts des communes du Pays de Fayence. Cette inquiétude a été rapidement dissipée, en particulier grâce à une relance d'intérêt liée à la commémoration du 75ème anniversaire du débarquement de Provence et de la libération du Pays de Fayence. Aux cérémonies habituelles se sont ajoutées à Fayence sous l'égide de la Communauté de Communes, une exposition, un concert et un film « Août44, l'autre débarquement », qui a attiré 210 spectateurs. En outre, à Montauroux, un hommage solennel a été donné à Robert Gruwell, soldat du 517ème régiment aéroporté américain, qui avait été parachuté le 15 août 1944 dans la plaine de Callian-Montauroux et avait été tué le même jour dans une embuscade. Son corps a été enterré dans le cimetière Saint-Barthélemy et une plaque souvenir y a été dévoilée en présence d'un de ses camarades Alan Johnson, aujourd'hui vétérans de 95 ans.

Les autres cérémonies du 25 septembre à Saint-Paul en Forêt en hommage aux harkis, du 11 novembre pour l'armistice de la 1ère guerre mondiale et du 5 décembre pour les morts de la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie, ont continué à drainer des affluences fidèles au cours des années. Ainsi, l'année d'après 2018, n'a pas entraîné une perte d'intérêt pour ces commémorations et aujourd'hui la flamme du souvenir reste vivace et prête à encore nous rassembler pour les prochaines années.

Philippe Vizier

Président de l'UFAC du Pays de Fayence





1



2

Ciné Festival en Pays de Fayence • U

La 17^{ème} édition du Ciné Festival en Pays de Fayence s'est déroulée du 15 au 20 octobre 2019. Concernant les longs métrages, aux dix films en compétition pour la cigale d'or, se sont ajoutés ceux projetés en ouverture et en clôture du festival, ainsi que deux focus sur l'Allemagne et l'Italie. Plusieurs de ces films étaient diffusés en avant-première en présence de leur réalisateur. Chaque séance de cinéma incluait un court métrage, également en compétition. Ce sont 4370 spectateurs, un record, qui ont profité de ces projections avec une présence accrue des scolaires. Le palmarès établi par les différents jurys a été bien accueilli par les spectateurs, il est le suivant : Cigale d'or du Court Métrage « NEFTA FOOTBALL CLUB » d'Yves Piat - Président du Jury Samuel Chevillard.

Coup de Cœur Collégiens « DUNK » de Sophie Martin.

Annoncé à la Cérémonie de clôture par Arwen Leroy du Collège Léonard de Vinci de Montauroux et par Mathilde Mathieu du Collège Marie Mauron de Fayence.

Coup de cœur Primaires « ACHOO » d'Elise Carré et Lucas Boutrot.

Cigale d'Or du long Métrage « SO LONG MY SON » de Wang Xiaoshuai Chine. Président du Jury Jonathan Sérusclat.

Prix du Jury Pro-Fil « TREMBLEMENTS » (Temblores) de Jayo Bustamante Guatemala.

Prix de l'OTI (Office Tourisme intercommunal) à la personnalité invitée venant du plus loin, il a été décerné à Aurélien Laplace.

En plus des films, cette 17^{ème} édition a proposé des concerts, des expositions, l'habituelle journée de formation animée par Vincent Mirabel, auteur de l'Histoire du cinéma pour les Nuls et surtout, ce qui est une première, plusieurs conférences de haut intérêt et niveau. Michel Crucifix, climatologue et Gérard Schumacher ont traité du changement climatique à la croisée des chemins, Denitza Bantcheva a présenté les figures du cinéma italien des années 60, tandis que Mathilde Cocoual nous a mieux fait connaître les plantes à parfum au prisme de la caméra. Une image vaut mille mots déclarait Confucius, aussi rien de mieux que les photos qui



5



7



9



10



• Une 17^{ème} édition Grand Format

accompagnent cet article pour témoigner de l'originalité, de la convivialité et de la qualité de ce festival.

Nous remercions la Communauté de Commune pour son engagement fort, les communes de Fayence et Seillans pour leurs fidèles soutiens et la Commune de Montauroux pour son aide apportée à l'organisation de cette manifestation.

L'équipe du Ciné Festival travaille déjà sur la prochaine édition prévue aux dates suivantes :

Soirée promo vendredi 18 septembre 2020 ;

Festival du film du 13 au 18 octobre 2020.

Toute l'équipe du Ciné Festival vous souhaite une très bonne année 2020.

Jean Claude GELLE – Directeur du Ciné Festival

Photos Bernard Barthélemy

Annick De Schacht – Jean Marie Hirt

Photo 1 - Mme Waltraud Verlaguet Présidente de l'association déclare ouverte la 17^{ème} édition du Festival du film

Photo 2 - De gauche à droite Vincent Mirabel intervenant sur la formation cinéma, un membre du Jury et Jonathan Sérusclat Président du Jury Long Métrages

Photo 3 - La salle polyvalente lors de la soirée d'ouverture

Photo 4 - Les collégiens membres du Jury longs et courts métrages

Photo 5 - La salle de cinéma de Montauroux pleine avec les scolaires pour la projection des courts métrages

Photo 6 - De gauche à droite Elise Carré et Vincent Boutrot coup de cœur des enfants avec leur film court « Achoo » Nadège Pierron et Jean Claude Gellé responsables de la sélection « courts »

Photo 7 Rainer Frimmel à gauche, Réalisateur du film Mister Universo présenté en exclusivité avec Marco Orféo interprète.

Photo 8 - Vaiana Gauthier à gauche réalisatrice de « Premiers contacts » et Mathilde Cocoual Conférencière sur le thème « Les plantes à parfum à travers le prisme de la caméra ».

Photo 9 - Arwen Leroy et Mathilde Mathieu dévoilant le coup de cœur des collégiens pour le court métrage « Dunk » lors de la remise des prix.

Photo 10 - Sophie Martin Réalisatrice de « Dunk »

Photo 11 - Jonathan Sérusclat et les membres du Jury annonçant la remise de la Cigale d'or au film chinois « So long my son »

Photo 12 – L'enthousiasme des spectateurs lors de la Cérémonie de Clôture.





AFFAIRES SOCIALES

Chères Montaurousiennes, chers Montaurousiens

Les fêtes s'approchant très vite, je vous les souhaite pleines de joie, de bonheur et d'espérance. J'espère vous retrouver pour le repas des séniors en février, très nombreux c'est mon vœu le plus cher, puisque ce sera le dernier de notre mandature.

J'ai oublié de mettre ça !

Je voudrais remercier de tout mon cœur, ma coéquipière Mme Corinne Rizo pour tout le travail accompli durant ces 6 années passées ensemble, par son soutien, ses conseils, sa solidarité et ses marques d'amitié. Je lui souhaite de garder toujours au fond d'elle le désir de servir au mieux tous les administrés de Montauroux, berceau de mon enfance et que j'aime tant parce que j'y suis née !

RENCONTRES DU CCAS

Le jeudi 10 octobre rencontre Départementale de la Parentalité au domaine de la Castille organisée par la caisse d'allocations familiales ; Intervenants Mr Polidori Président du conseil d'administration de la CAF du VAR, Mr Pastorelli Président de la MSA Provence Azur, Mme Gariel Présidente de l'UDAF du VAR, Mme Domingo Directrice du département jeunesse et Parentalité à la CNAF, Mr Orlandini Directeur CAF du VAR.

Le vendredi 11 octobre au Mas De Tassy le Relais D'assistants Maternels de la communauté de communes a organisé une soirée autour du thème « Accompagner les émotions de l'enfant »

Intervenante Aurélie Debisschop Psychologue clinicienne et formatrice.

Préventica Grand Sud congrès santé à TOULON.

Sécurité au travail et sûreté des personnes et des biens (200 conférences 400 exposants pour aborder les thématiques

majeures actuelles), sûreté des bâtiments, sécurité incendie, prévention des risques psychosociaux, qualité de vie au travail, management RH, prévention des TMS, hygiène, aménagement des espaces de travail...

CONFERENCE du PROFESSEUR Michel Delage.

L'ENFANT L'ATTACHEMENT et la FAMILLE

Le Professeur Delage est psychiatre à Sanary sur Mer, ancien professeur du service santé des armées et ancien chef de service à l'hôpital d'instruction des armées Sainte Anne à Toulon, thérapeute familial, il travaille à l'intégration de la théorie de l'attachement et du modèle systémique dans la thérapie familiale. Après son intervention s'en est suivi un débat avec Florian Ben Soussan psychologue au CCAS de la ville.

Le 5 novembre La Fondation Abbé Pierre à Saint-Raphaël, a organisé le colloque « Inégalités territoriales et mal logement » ; animation et régulation par E PARRA PONCE journaliste.

Le 15 novembre à Draguignan la caisse d'allocation familiale du Var a organisé la rencontre des gestionnaires et directeurs d'établissement d'accueil du jeune enfant. Les élus Petite Enfance y étaient cordialement invités. Cette rencontre était l'occasion de nous présenter et d'échanger sur l'actualité Petite Enfance et les nouveautés en matière d'accompagnement des gestionnaires (orientations nationales en matière de politique Petite Enfance déclinaison locale ; bonus ; barème des participations familiales ; appel à projet ; Filloué etc,,,)

Le 9 décembre Conseil de la vie sociale de L'EHPAD les AMANDIERS

Objet : CVS de la période hivernale

Plusieurs thèmes abordés

- Informations relatives au remplacement de la direction
- Réorganisation des équipes
- Animations prévues pour la future année
- Questions des résidents et des familles



JOYEUX EVENEMENTS

Un heureux anniversaire à la Résidence des Amandiers qui a fêté ses 30 ans au cours d'une kermesse festive très réussie ou petits (es) et grands (es) ont pu partager jeux d'antan, barbes à papa et autres animations sur un air de bal musette, au beau milieu des rires d'enfants et de leur famille. Très belle journée !

REPAS DES SENIORS

Pour la semaine bleue dédiée aux seniors sur le thème « Un rendez-vous coquin ».

Les hommes ayant été gâtés à plusieurs reprises par la venue de superbes créatures, au tour des femmes de voir de très beaux « apollons », le spectacle des CHIPPENDALES « a mis le feu dans la salle, ambiance très chaude pour ces dames !!!!

SORTIE AUX BAUX DE PROVENCE

Avec les seniors du programme Sport Santé, un week-end chargé d'émotions, de rigolades et de partages. Nous avons visité les carrières de lumière, magnifique spectacle ! Marche au Colorado Provençal, paysages sublimes !! Bref un week-end inoubliable ! Un grand merci à David Leroy notre chauffeur.

INFOS : POINT ACCEUIL AMELI

MSAP de FAYENCE

159, Route Comtesse Villeneuve 83440 FAYENCE

Horaires d'ouverture le Vendredi de 14h à 16h

Dans le cadre du projet de loi des finances 2020 le gouvernement a annoncé une évolution de l'aide au logement à partir de janvier 2020 pour mieux s'adapter aux situations individuelles.

CE QUI CHANGE : à partir de Janvier 2020, l'aide au logement sera calculée avec les revenus des 12 derniers mois et **NON AVEC LES REVENUS D'IL Y A 2 ANS** ; Le montant de l'aide sera recalculé tous les 3 mois pour s'adapter aux changements de situation financière des allocataires.

CE QUI NE CHANGE PAS : le mode de calcul et la nature des revenus pris en compte restent les mêmes. L'aide au logement est toujours versée chaque mois directement au locataire ou au bailleur.

Le logement d'urgence a accueilli 4 familles et tous ont été relogés. Encore 2 réussites à la bourse au permis, deux autres candidats inscrits pour l'année prochaine !

CRECHES

Crèche Municipale «LES PETITES CANAILLES» et la Crèche «LES BAMBINS DES ESTERETS ».

Toutes ces petites têtes d'anges attendent avec impatience la venue de PAPA NOEL ! Je voudrais remercier de tout cœur toutes les nounous qui font un travail extraordinaire tout au long de l'année auprès de ces très jeunes enfants ! Car croyez-moi c'est du boulot !!!! Merci à toutes celles qui sont toujours là, sur qui l'on peut compter en cas d'absence ou d'arrêt. Merci pour leur sourire et leur bonne humeur. Merci pour leur tendresse afin de pouvoir pallier le manque de maman ou de papa. Tout simplement MERCI d'être là.

Ces 6 années ont passé très vite mais j'ai été très heureuse d'avoir pu vous apporter certaines choses pour le bien de votre structure et de votre bien que tout ne soit pas parfait mais la perfection n'est pas de ce monde !!!!! Merci aux directrices Marina, Sophie, Dominique et nos responsables de cuisine, Valérie pour la crèche municipale et Stéphanie pour les Bambins des Estérets. Je leur souhaite à toutes les meilleures choses pour 2020 !

Michèle Dufour

Adjointe aux affaires sociales.



CONTRIBUTION LISTE NON MAJORITAIRE

Chers Montaurousiennes, Chers Montaurousiens,

L'année prochaine rappelons le, vous allez choisir un nouveau Maire et un nouveau Conseil Municipal, alors une dernière fois, ne vous trompez pas !

Nous vous avons rappelé en effet, que en cinq années de mandat, nous constatons une faillite complète de la "gestion" municipale actuelle...

Nous l'avions dit et nous le redisons : ce maire, au delà de son incompétence, manie maintenant la fausse information comme un pro de la politique qu'il est bel et bien devenu :

Nos questions au prochain Conseil Municipal ont mis l'accent sur trois exemples de mensonges, de fausses nouvelles.... En "novlangue " ça s'appelle des infox, ou, dans le "monde trump", des fake news !

- 1. Le maire se fait représenter et accompagner au Congrès des Maires, non pas par un ou des élus de son conseil (comme l'an dernier), mais par des fonctionnaires (au demeurant chefs de service...) de sa mairie ? Au delà de l'aspect légal, est ce bien équitable, ou ceci ne relèverait il d'une maladresse supplémentaire dans la gestion des "ressources humaines " ? Aucune autorisation n'a bien sûr été sollicitée auprès du Conseil Municipal. Mine de rien, il s'agit de l'argent de tous les citoyens...*
- 2. Le maire, conformément à une délibération du conseil (septembre 2019), n'a pas donné équitablement la prime de 400 € promise aux employés municipaux? Appréciation jupitérienne ? Règlements de compte ridicules ? Et à qui va t il en catimini donner maintenant cette prime ? Aux gros salaires de la Mairie ?*
- 3. Comment peut-on oser proférer des affirmations dans le bulletin municipal, totalement contradictoires avec la réalité : le carrefour de Fondurane s'est fait non par par expropriation, mais par accord amiable entre les parties. Le contraire relèverait du judiciaire, comme le délit de mensonge. Mensonge, infox, fake new, choisissez !!!*

Sans oublier que notre Maire qui ne connaît pas sa commune, a vu un quartier qu'il méconnaît (La Matade à Montauroux) devenir son cauchemar "hydraulique", suite aux différents travaux non vérifiés (Boulevard du Belvédère , talus sur le chemin Messugues (travaux Mairie, et sur le lotissement qui n'a plus de gestion pluviale). Les pieds et plus dans l'eau, les habitants vont s'en souvenir !

Pour rajouter au tableau, sachez, chers concitoyens, que vos élus, dont le devoir le plus immédiat est de porter votre voix en conseil, vos élus, parce qu'ils ne sont pas d'accord avec le Mairie, sont considérés comme des hérétiques, hérétiques qu'il ne convient même pas de saluer lors de manifestations diverses. ce qui n'est pas passé inaperçu aux yeux de citoyens qui étaient présents.

Sachez enfin que le fameux nouveau 8e adjoint, (en charge paraît il de la future maison médicale !!!) lui ,se lève et menace, rouge de rage, lorsque le propos lui déplaît. Est ce là un exemple de démocratie , où le dialogue devrait primer ? Bien sûr dans ce cas le maire oublie son devoir, son pouvoir de police, qui lui permettrait de réprimer de tels comportements.

Et comme sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur, n'ayant pas la liberté, nous chercherions en vain le motif de l'éloge ! Ceux du quartier des Messugues peuvent en parler, les pieds dans l'eau après les pluies du début du mois !

MONTAUROUSIENS, A L'AN QUE VEN !

Vos élus devraient vous recevoir en Mairie , mais faute de bureau, nous assurons la permanence dorénavant par whatsapp, ou par les media ci dessous !

Pierre Jean ALFONSI

Marie Hélène SIMON

Éric BÉTHEUIL

06 77 06 65 80

06 71 70 17 31

066 006 58 56

pierre-jean.alfonsi@laposte.net

marie@champdeysson.com

eric.betheuil.montauroux@laposte.net

et puisque le Maire nous refuse même un lien sur le site municipal (en dépit de la Loi :Article L2121-27-1 du CGCT...), retrouvez nous sur

www.montaurouxpourtous.com

Avertissement : Bien que fourni hors délais et contraire à la réserve imposée en période préélectorale, cet article, comme le précédent, est cependant publié sans aucune censure au nom de la liberté d'expression La Rédaction



Une boutique, un espace salon de thé gourmand, du partage et des créations, du neuf et de l'occasion... tout un univers ! A La parenthèse inattendue, vous pourrez faire des trouvailles et dénicher des pièces uniques et originales.

Des produits naturels ou d'origine biologique, de l'artisanat local & des articles au meilleur rapport qualité prix pour que vous puissiez toujours trouver votre bonheur ou une idée cadeau originale à tous les âges.

La parenthèse inattendue est un lieu de référence pour la décoration et les accessoires d'intérieurs et la partie salon de thé est le repère des gourmands petits & grands.

Ce lieu chaleureux propose quotidiennement des rencontres autour d'ateliers avec des thématiques variées autour de la création ou du développement personnel... vous y trouverez aussi des événements, des anniversaires d'enfants, des réunions d'échanges et de partages.

Suivez toute l'actualité sur internet et allez dans cette boutique-café nichée au cœur du merveilleux village de Montauroux. Amélie, la gérante, vous accueille dans ce joli cocon pour une visite remplie d'idées et de gourmandises.

Un moment suspendu dans le temps...

A noter également l'ouverture récente de la boutique JOY DESIGN, située en face de la poste, qui propose des meubles, des objets de décoration et des produits artisanaux.

Accolé à cette boutique, un institut de beauté LE CLOS DU SOIN, où JOY exerce pour vous apporter détente et beauté. Téléphone 07.67.76.63.48

Une visite s'impose, un monde à découvrir.

le Mensuel

MAGAZINE ET SITE CULTUREL

Notre équipe est à votre service pour valoriser votre image !

TÉL. 04 94 85 71 39 - WWW.LE-MENSUEL.COM

70 000
ENEMPLAIRES/MOIS

- 📍 Edition #1
Pays de Fayence
- 📍 Edition #2
CAVEM Estérel
- 📍 Edition #3
Dracène
Provence Verdon
- 📍 Edition #4
Pays de Grasse
- 📍 Edition Partenaire
TV Monaco

« LOISIRS ET FÊTES » UN ESPACE DE VIE SOCIAL CAF SUR LE CANTON DE FAYENCE :

Les 30 ans des Esterêts du lac (1989 – 2019) :
& Les 20 ans de l'association « Loisirs et Fêtes » (1999- 2019)

Séquence émotions : une rétrospective en images et des interviewees relatant les 30 années qui ont construit l'identité de notre domaine au travers le développement de l'association ont été diffusés cet été lors de nos manifestations. **Nous remercions tous nos adhérents et habitants pour leurs participations ainsi que nos différents partenaires depuis de nombreuses années : la Mairie de Montauroux et son équipe technique, la CAF du Var, la Médiathèque départementale du Var.**

Maintenant place à l'avenir avec notre nouvelle équipe : Notre agrément de la CAF comme espace de vie social sera renouvelé en 2020 pour 4 ans. Quelles sont nos missions sur notre territoire ?

Favoriser la solidarité et le partage, par l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, l'environnement...).

Permettre l'apprentissage de la vie en collectivité, la socialisation des enfants et des jeunes en s'appuyant sur le lien intergénérationnel qui fait partie des valeurs de l'association ;

Assurer l'accès aux loisirs ludiques, éducatifs, culturels, artistiques, sportifs des enfants, des jeunes, des adultes et des seniors grâce au Sport Santé. La Fédération SPORTS POUR TOUS à laquelle nous sommes rattachés, va nous permettre de mettre en place des cycles gratuits « Bien Vieillir », pour le public « senior » de gymnastique adaptée parfois en perte d'autonomie, favorisant ainsi le lien social et la lutte contre la sédentarisation.

Développer des capacités relationnelles et d'expression des jeunes et l'épanouissement de la personnalité de l'enfant en mettant l'accent sur le lien parent-enfant : mise en place d'atelier HAPPY ATELIER en 2020 basé sur la gestion des émotions et la confiance en soi et de cours de YOGA ENFANT (ou YOGA DU RIRE) dispensés par une sophrologue Valérie (à partir de 3 ans). Soutenir le développement d'initiatives du tissu associatif comme c'est le cas avec la mise en place d'ateliers BIO animés par une bénévole Audrey Labrousse « atelier zéro déchet » ayant également pour but de favoriser une activité PARENT-ENFANT à moindre coût (5€/ les 2h). Il est toujours possible de s'inscrire et de participer aux ateliers 1 fois par mois le samedi matin. En ce qui concerne ce travail autour de la réflexion parentale, il se conduit dans la double dimension de partage d'expériences et de questionnements ainsi que dans la mise à disposition, chaque fois que possible, d'outillages théoriques et de repères complémentaires, élaborés dans un cadre de confiance. Nous sommes à la recherche de personnes compétentes pour animer des conférences et groupes de parole que nous souhaitons mettre en place en 2020.



Pour l'ensemble de nos activités (une douzaine), nous avons mis en place dès la rentrée de septembre, des tarifs applicables en fonction du quotient familial, accessible sur demande.

En Janvier, a lieu le renouvellement des adhésions : 18€/an et par famille. Elle donne accès à notre bibliothèque en plus des activités qui sont proposées aux adhérents (fêtes et événements tout au long de l'année).

Notre salle de musculation est accessible à partir de 18 ans. Elle est ouverte de 8h à 22h 7j/7 pour un tarif de 100€ à l'année ; 150€ pour un couple ; 60 € pour les – de 25 ans. N'oubliez pas de vous inscrire en décembre afin d'y avoir accès dès janvier 2020 !

Enfin nous lançons notre 1er tournoi intermembres de TENNIS grâce à l'implication de notre moniteur Greg. Le tournoi est ouvert à tous les habitants des Esterêts, il aura lieu le soir et le week-end. Nous

allons mettre à disposition des membres le CLUB HOUSE du City. Pour s'inscrire : être à jour de sa cotisation 2020 pour le TENNIS (75€ /an et par famille) + les frais d'inscription. Le tournoi aura lieu de Janvier à Mai 2020.

Nous vous proposons des **Cours de Rock** tous les lundis soir à 20h avec Solange & Gilles ! Si vous êtes intéressés, contactez-nous (niveau débutants et intermédiaires).

Nous donnons rendez-vous à nos adhérents et à nos futurs adhérents le dimanche 12 janvier 2020 lors de notre traditionnelle Galette des Rois !

Le Conseil d'Administration de L & F vous présente tous Ses Meilleurs Vœux de Bonheur et de Prospérité pour cette nouvelle année, qu'elle soit douce, chaleureuse et pétillante !

Un immense Merci aux bénévoles de 2019 qui ont su apporter le soutien nécessaire à la réalisation de nos événements et qui assurent la logistique, qui animent les ateliers gratuitement pour les enfants à l'occasion des Fêtes.

Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux à nous soutenir cette année afin de garder cette dynamique nécessaire à la réalisation de nos animations communes dans notre beau domaine où il fait bon vivre.

..... Alors Continuez à nous insuffler votre énergie en 2020..... car c'est notre moteur.....

Katia Veyssière,
Déléguée Générale de Loisirs & Fêtes

Votre publicité ici ?
Tél. 04 94 85 71 39



Maçonnerie Lambert
Construction de villas - Rénovation
Charpente - Piscine
☎ 04 94 99 10 15 lambert-construction@orange.fr



AUX CŒURS DES SAISONS

L'association « Aux cœurs des saisons » est toujours active pour aider les familles les plus démunies du Pays de Fayence, toujours en liaison avec les CCAS et les assistantes sociales.

Avec une boutique solidaire qui engendre un grand succès, nous continuons à accueillir les dépôts ainsi que les clients, les mardis, jeudis et dimanches de 9h à 13h.

En parallèle nous organisons toujours 5 bourses par an, dont la prochaine aura lieu à la salle polyvalente (derrière le cinéma) de Montauroux du :

Mardi 28 Janvier 2020 au Dimanche 2 Février 2020

BOURSE ADULTES HIVER :

Vente vêtements et accessoires d'hiver Femme et Homme : Manteaux, vestes, blousons, chemises, robes, pantalons, pulls, chaussures, sacs, écharpes, bonnets, bijoux ... Idées cadeaux St Valentin.... Linge de maison... Matériel et accessoires de sport (sauf ski)

Dépôt : Mardi 28 et Mercredi 29 Janvier de 9h à 18h

Vente : Jeudi 30 Janvier de 14h à 18h30

Vendredi 31 Janvier et Samedi 1 Février de 9h à 18h30

Dimanche 2 Février de 9h à 13h

Récupération : Mercredi 5 Février de 9h à 12h

Si vous avez du temps, l'envie de participer à une aide humanitaire de proximité et de contribuer à la lutte contre le gaspillage, nous vous attendons !

Si vous souhaitez rencontrer des gens simples dans un environnement convivial et bon enfant, et en profiter pour redonner vie à notre village, alors n'attendez plus rejoignez-nous !

Association « Aux cœurs des saisons »

1, rue Antoine Bonnet (place du clos) 83440 Montauroux

Tél : 07.55.61.51.21 • Email : acds.83@gmail.com

ASSOCIATION FEDEREE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE MONTAOUX

COLLECTES 2020

Salle Polyvalente à Montauroux

Samedi 11 janvier 08h30 à 13h00

Samedi 21 mars 08h30 à 13h00

Samedi 04 juillet 08h30 à 13h00

Samedi 05 septembre 08h30 à 13h00

Samedi 07 novembre 08h30 à 13h00

Rémy TALLENT

Président



SEM
Société d'Électricité Montauroux
ABC - Montauroux

Particuliers & Professionnels
Électricité bâtiment et industrielle
Courants faibles
Chauffage électrique intégré
Automatisme de portails
Équipements téléphoniques d'immeubles

Tél. 04 94 99 20 92
ssem.abc@orange.fr - Centre commercial BPA
RD562 Le Plan Oriental - 83440 MONTAOUX

E. Leclerc
MONTAOUX
8h30 - 20h
2000 LITRES LIÈVREMOULIN

GALERIE DU VALLON 9H - 19h30

espace culturel
parapharmacie
Procco

Brasserie LE PETIT VARDIS - Salon de Coiffure ORIGINE
Parfumerie NOCIBE - Pressing CLEAN SERVICE
Garage automobile BEST DRIVE

Tél. 04 94 60 43 00 - Fax 04 94 39 87 41

CLUB DE L'AMITIÉ

Petit récapitulatif d'une année passée à une allure folle.

Des jeux en salle, des petits lotos, des repas mensuels, des sorties à la journée. Un beau séjour en Croatie. Un super loto le 24 novembre qui après beaucoup d'inquiétude en raison du temps s'est merveilleusement bien passé avec une salle pleine. Le final de l'année sera une animation au profit du téléthon comme nous le faisons depuis quelques années. Notre dernier repas de l'année se passera au restaurant la Bécassière et puis rendez-vous en 2020 pour les vœux et les rois. En prévision pour 2020 nous avons un séjour au Portugal au mois de septembre, un très beau programme nous est proposé. J'espère qu'en voyant l'affiche sur la revue en Janvier vous serez tenté de connaître le programme complet, mon téléphone déjà bien connu 06.28.30.36.89.

Si vous êtes intéressés, je pourrai vous adresser le programme complet. Cependant, étant un voyage aérien il faut être rapide car précisément les compagnies aériennes sont impatientes de remplir leurs avions et ne nous laissent peu de temps pour les réservations. Nous sommes malheureusement obligés de nous plier à ces exigences sinon nous restons sur le tarmac.

Je voudrais finir mon propos en ayant une pensée particulière pour nos malades ou opérées à qui je souhaite un prompt rétablissement et aussi le plaisir de les revoir rapidement parmi nous.

A vous tous je vous souhaite une très bonne fin d'année et rendez-vous en 2020 pour de nouvelles aventures.

Anne- Marie Bottero



ACEV 2020, L'ANNÉE PIANO

Dans le précédent numéro de la revue municipale, l'ACEV faisait part de son intention de ne pas proposer pour 2020 son programme habituel des samedis musicaux. Elle n'envisageait pas pour autant un arrêt complet de ses concerts et se réservait la possibilité de répondre à des opportunités. Sans surprise, ces opportunités ont été nombreuses du fait de l'attractivité de la Chapelle Saint Barthélemy et de son fidèle public. Finalement, pour 2020, il a été décidé de se limiter à 3 concerts de piano, instrument préféré de nos mélomanes, pour ne pas laisser la Chapelle Saint Barthélemy muette alors qu'elle a vu son retable restauré et son environnement doté d'un éclairage adapté. C'est à la maison Dior Parfums, que nous devons ces aménagements et à laquelle vont nos remerciements chaleureux.

Que dire des 3 concerts retenus ? Le premier est déjà figé et ce sera le pianiste Jacob Katsnelson, qui se produira le samedi 9 mai 2020 à partir de 17 heures dans un programme composé d'œuvres de Scarlatti, Beethoven et Liszt. Ce pianiste est déjà venu à Montauroux et avait laissé une forte impression, aussi nombreux seront celles et ceux, qui voudront l'entendre à nouveau.

Les 2 autres concerts sont prévus l'un en juin, l'autre en septembre avec des artistes pour lesquels nous sommes encore en négociations. Aussi, il est aujourd'hui prématuré d'en dire plus, mais vous en serez informés prochainement dès le début de l'année 2020.

Ainsi va l'ACEV, qui aborde cette nouvelle année avec confiance, sachant que « Chi va piano va sano ! »

Bonne année musicale.

Philippe Vizier



Ets. ROUSTAN
Maison fondée en 1911

Plomberie • Installations Sanitaires • Chauffage Tous Systèmes
Electricité Générale • Climatisation • Energies Renouvelables

Quartier La Barrière - MONTAUROUX
Tél. 04 94 76 43 19 - Fax. 04 94 47 72 06 - contact@sarlroustan.fr

Logos: RGE QualiPoc 2019, RGE Chauffage+, QUALIBAT



CLUB DE JUDO ET D'ARTS MARTIAUX DE MONTAUROUX

Un partenariat gagnant

Le partenariat initié en mai 2019 avec l'école de judo de Franck Lefebvre de Saint-Raphaël s'avère être une réussite. Les enfants à partir de 3 ans se sont inscrits en nombre à la rentrée de septembre 2019. Ils en apprécient les cours et progressent rapidement au point de pouvoir participer avec succès à des premières compétitions au niveau départemental.

Concernant les adultes, l'intérêt pour le taïso s'est maintenu et porte ses fruits. Il s'agit d'une gymnastique adaptée à la préparation en vue de la pratique des arts martiaux en apportant à chaque muscle tonicité et élasticité. Cette gymnastique est ouverte et recommandée à toutes et à tous avec des résultats rapides et probants. Reste le judo, jujitsu pour les adultes, dont les cours n'ont pas encore fait le plein. Il s'agit pourtant d'une discipline, qui se pratique sans danger tant les techniques de combat sont maîtrisées et appliquées dans le cadre d'un enseignement adapté. Ces dernières années, la demande des pratiquants s'est portée sur la self-défense et, à ce titre, le jujitsu en propose une approche accessible à toutes et à tous, quels que soient leur âge et leur niveau. Aussi, on ne peut que vous encourager à essayer pour vous convaincre à la fois du plaisir et de l'utilité que procure le jujitsu, tel qu'il est enseigné au dojo de Montauroux.

La convivialité et le sérieux sont les marques du club comme le montrent deux exemples récents.

-Surprise, vendredi 18 octobre, dernier jour avant les vacances scolaires de la Toussaint, les parents venus chercher leurs enfants à l'issue de leur cours de judo, ont apporté gâteaux et boissons pour un moment de convivialité réussi. Tandis que les enfants prolongeaient leur goûter, Christophe, le professeur, pour remercier les parents les a conviés à un cours de Taïso. Parents, enfants et adultes venus pour le cours suivant de Judo / Jujitsu se sont retrouvés sur les tatamis pour une photo souvenir.

-Dernièrement, ce 11 novembre le club de Montauroux (CJAMM) avec Fernande DENIS, sa Présidente et Marc GAMOUS, son Secrétaire étaient présents à la journée traditionnelle des Ceintures Noires, souvenir Maître Bernard MIDAN, qui s'est déroulée au Dojo de Sophia Antipolis Valbonne en

présence des Hauts gradés des Alpes Maritimes et du Var : Serge OUDART et José ALLARI tous deux ceinture noire 8ème Dan, Alain BINI ceinture noire 7ème dan, Daniel PERES, Olivier VILAIN, Michel VERNIER et Alain CAMERA ceinture noire 6ème dan, mais aussi Madame Alexandra ARPAIA ceinture noire 2ème dan, Présidente du Comité Départemental du 06 et membre du conseil d'administration de la FFJDA. Un grand MERCI à Walter CARDINALI pour son accueil chaleureux.

Ces 2 exemples montrent que le club est performant, prêt à relever tous les défis à venir en 2020.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la présidente du club Fernande Denis au 06.15.39.28.04, le meilleur accueil vous sera réservé.

Le bureau du Club





LES POUN'S EN HERBE

YOGA - CARDIO TRAINING - ARTS MARTIAUX ENFANTS - KICK BOXING DÉFENSE

Le centre équestre de pleine nature Les Poun's en herbe Labellisé Centre de Tourisme Equestre de Qualité FFE a obtenu au mois de Novembre la mention « BIEN ETRE CHEVAL » une belle récompense pour ces gérantes (Jessica et Gwladys) et leur équipe qui œuvrent quotidiennement pour le confort et la bonne santé de leurs équidés : 3 repas par jour, majoritairement du foin et de bonne qualité, visite vétérinaire 1 fois par an pour chaque cheval/poney, ostéopathe, dentiste, ferrure maximum 8 semaines, vitamine, soins divers, vie en groupe et en paddock, mise au pré au printemps et automne, travail résonné, beaucoup d'extérieur....



Il propose toute l'année l'enseignement de l'équitation de pleine nature et classique, des stages pendant les vacances multi – discipline de 4 à 77 ans et des balades de l'heure à la journée entière sur les sentiers et pistes magnifiques du lac de Saint-Cassien à partir de 7 ans. Les pitchouns de moins de 7 ans peuvent profiter d'une petite balade à poney accompagnés d'un adulte.

Le projet de carrière en sable et aux normes DDCS a pris forme en fin de printemps et nous attendons la fin des travaux d'aménagement extérieur pour prévoir une inauguration publique. Cette magnifique aire de travail (55m/35m) profite aux élèves et enseignants qui peuvent évoluer et travailler dans le confort. Il est prévu d'accueillir des intervenants dans des disciplines spécifiques (CSO, DRESSAGE, TIR A L'ARC A CHEVAL, EQUIFEEL etc...) afin de faire découvrir de nouvelles disciplines aux cavaliers du club et du canton.

Cette année le club assure la formation d'un élève CAPA palefrenier soigneur et la formation en alternance de deux stagiaires pour l'ATE (Accompagnateur



de Tourisme Equestre) et l'AAE (Assistant Animateur Equestre). Les trois élèves ont débuté l'équitation aux Poun's et envisagent leur avenir dans ce milieu professionnel ; la relève est assurée !

L'association a renouvelé les clôtures des parcs : effectué un grand entretien de débroussaillage le long des parcs, dans les parcs (ronces et arnavets)

Les poun's en herbe

Chemin de Fondurane - 83440 Montauroux

Gwladys: 0676800089/Jessica 0619200087

les-pouns-en-herbe@hotmail.fr

www.facebook.com/pages/LES-POUNS-EN-HERBE (+ de 1700 followers)

site internet: www.centre-equestre-montauroux.fr



ECURIES FONDURANE

Un troisième trimestre 2019 bien rempli :

De nombreuses victoires et places pour Les Ecuries de Fondurane en épreuves Club, Poney et Amateur. Pour le moment, deuxièmes du Championnat du Var, mais ce n'est pas fini....

Et surtout deux très belles victoires pour Cloé Tevelle et Réanne de Valfrais en Poney pour la Tournée des As à Nice et Valbonne. Et une troisième place pour Meliane Koenig et Sysiphe.

Malgré le temps et grâce à notre manège couvert, nous avons pu faire nos stages pendant les vacances de la Toussaint avec une super journée HALOWEEN où tous les enfants déguisés ont pu s'amuser lors d'une chasse aux trésors épique et hippique...

Malheureusement les intempéries ont mis à mal nos carrières et notre manège couvert. Tout a été submergé par les eaux, heureusement sans aucun mal pour nos chevaux, bien à l'abri dans leurs boxes en hauteur dans les écuries. Tous les membres des Ecuries de Fondurane se joignent à moi dans ce courrier pour adresser nos encouragements à tous ceux qui ont été affreusement touchés par ces trombes d'eau.

Des drames qui ont tendance à devenir de plus en plus fréquents, pourvu que nos Elus comprennent que le changement climatique est là et que nous devons tous agir

à notre niveau pour respecter la planète. C'est à chacun de nous de faire attention à ce que l'on fait dans nos gestes du quotidien.

Malgré tous ces problèmes, nous serons prêts pour nos deux concours officiels :

*13/04/2020 : CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES CLUB ET AMATEUR

* 03/05/2020 : CONCOURS CLUB comptant pour le CHAMPIONNAT DU VAR

Nous espérons que nous pourrions avoir terminé notre « PONEYDROME » pour le mois de juin, car nous nous sommes mis d'accord avec les autres associations sportives du Canton de Fayence pour une grande réunion de courses de poneys avec en « GUEST STARS » les clubs de judo, les clubs de danse, l'école du cirque, le club des boulistes.... Etc..... pour nous régaler de démonstrations sportives en tous genres pour tous publics de tous âges. Entre chaque course, des exhibitions de tous les sports représentés seront organisées avec un speaker pour commenter et les médias seront là aussi, pour que le Var ne soit pas à la « une » que pour les intempéries...

On compte sur vous.

Bonsaudo - De Père en Fils depuis 1920
MAÇONNERIE GÉNÉRALE

VILLAS NEUVES - RÉNOVATION - CHARPENTE COUVERTURE - CARRELAGE - MURS EN PIERRES - CLÔTURES - ENTRÉES - PISCINE

MONTAOUX - Tél 04 94 4775 51 / 06 89 94 46 97 - bonsaudomaçonnerie@gmail.com

www.construction-provencale.fr



N°4

JANVIER > AVRIL // 2020

**LES CONCERTS
BIEN AU CHAUD
AU MAS D'HIVER
PUGET-SUR-ARGENS**

LES INNOCENTS

VEN. 07/02 • 25 €

GAUVAIN SERS

VEN. 03/04 • 30 €

tryö

COMPLET

SAM. 08/02 • 32 €

MACEO PARKER

SAM. 07/03 • 35 €



FÉFÉ & LEEROY

VEN. 21/02 • 25 €

COCOON

VEN. 13/03 • 28 €



FILM CULTE
&
BON GUEULETON
SUR RÉSERVATION

BEN. L'ONCLE SOUL

SAM. 21/03 • 30 €

LES BRONZÉS FONT DU SKI

SAM. 01/02

LE DIMANCHE
c'est

BRUNCH

TOUS LES DIMANCHES
DU 19 JANVIER AU 26 AVRIL

à partir de 12h

SUR RÉSERVATION
UNIQUEMENT

07 76 58 73 42

2 SOIRÉES
JUSQU'AU 21

20 week-end Celine Dion The 00's

VEN. 27/03 • 26 €

SAM. 28/03 • 26 €

Bienvenue chez les
CH'TIS

VEN. 06/03

PULP FICTION

VEN. 20/03

LA CITÉ DE LA PEUR

SAM. 04/04

BOULEVARD SEUR
WWW.LEMAS-CONCERT.COM
TOUTES LES ACTIVITÉS SONT ASSURÉES PAR LES ASSURANCES
EN VERTU D'UN DÉCRET PRÉFÉCTORAL



T. 04 94 81 56 83
LES MAS D'HIVER - PUGET-SUR-ARGENS

514 CHEMIN DE SAINT-TROPEZ
83480 PUGET-SUR-ARGENS

Dawn Morton discovered Montauroux in 1999, driving around the country-side with her partner Gary. "We were looking for a house to buy with land to keep my horse Rosie", Dawn recalls. "At the time, I lived near London, working for EMI Records. Music had always been my passion. I'd sung myself until I'd started at EMI. Travelling for work took up most of my free time. Three times a year since 1987, I was in Cannes and Monaco to attend television festivals. I had met Gary at one of the festivals. He was a captain on a yacht." In 2000, the couple, freshly married, found a house in la Colle Noire with land for Rosie. Dawn explored the canton extensively on horseback. She continued to work in the music TV industry until her children were born, when she moved into the yachting business, as this was easier to combine with family life. Ever since, she's been organizing yacht charters and events for clients.

Recently, life came full circle when she took up singing. "To regain confidence, I started working with Logan at the music shop J2L. With musician friends, we created our band Nevada. We play at the Mas des Anges and at various places on the coast. Last October, we also played at the outdoor charity event Yachts du Coeur in Port Vauban, Antibes. I'd love to play on Montauroux square someday!"

This past two decades have seen the canton



develop enormously, says Dawn. "We have lots of sports possibilities now. The athletics club EPF is a second home for my kids. Montauroux has become a major area for horse-riding too with many fine horses in the region these days." Dawn still has her horse Rosie. "She is 33 now and still lives in the garden. Best life a horse could ever have!" (ADS)

299 mots - Boucle bouclée

Dawn Morton découvrit Montauroux en 1999, en explorant l'arrière-pays avec son conjoint Gary. "Nous cherchions une maison avec une pâture pour mon cheval Rosie", se souvient Dawn. "À l'époque, je vivais près de Londres et je travaillais pour EMI Records. La musique a toujours été ma passion. J'avais chanté moi-même pendant plusieurs années. Pour EMI, je voyageais beaucoup. Depuis 1987, trois fois par an, je venais aux festivals de télévision à Cannes et Monaco. J'ai rencontré Gary à l'un des festivals. Il était capitaine sur un yacht.»

En 2000, le couple, qui venait de se marier, trouva une maison à la Colle Noire avec un terrain pour Rosie. Dawn explora tous les recoins du canton à cheval. A la naissance des enfants, elle changea de carrière pour travailler dans le secteur de la plaisance, organisant des locations de yachts pour des clients - une activité plus facile à réconcilier avec la vie de famille.

Récemment, la boucle fût bouclée lorsqu'elle a repris le chant. "D'abord, j'ai travaillé avec

Logan au magasin de musique J2L. Ça m'a permis de reprendre confiance. Avec des amis musiciens, nous avons créé notre groupe Nevada. Nous jouons au Mas des Anges et à divers endroits sur la côte. En octobre dernier, nous avons participé à l'événement caritatif Yachts du Coeur à Port Vauban, Antibes. J'aimerais jouer un jour sur la place de Montauroux!»

Pendant ces deux dernières décennies, le canton s'est développé énormément, dit Dawn. "Nous avons beaucoup de possibilités sportives maintenant. Le club d'athlétisme EPF est une deuxième maison pour mes enfants. Montauroux est devenu une zone majeure pour l'équitation avec de nombreux bons chevaux dans la région ces jours-ci." Dawn a toujours son cheval Rosie. "Elle a 33 ans et vit toujours dans le jardin. La meilleure vie qu'un cheval puisse avoir!" (ADS)

Etat Civil

NAISSANCES :

Nos meilleurs vœux de bienvenue à...

- BOHAR Lylian, le 28 août 2019
- LE TOUZE Andréa, le 8 septembre 2019
- YOUSSEF Lina, le 9 septembre 2019
- BOUTEILLE AGRATI Loalya, le 15 septembre 2019
- DALMASSO Livia, le 16 septembre 2019
- LAÂDID Faris, le 19 septembre 2019
- ROSTAGNO Marlay, le 29 septembre 2019
- MILLEMANN Cillian, le 29 septembre 2019
- BERRE Romy, le 9 octobre 2019
- BARGIBANT Léna, le 14 octobre 2019
- BENNE Tiphanie, le 15 octobre 2019
- COTTENCIN de OLIVEIRA Eden, le 18 octobre 2019
- GOLDBERG Elyas, le 19 octobre 2019
- BOUKHOUBZA Luay, le 21 octobre 2019
- ROUSTAN Mathis, le 29 octobre 2019
- FERREIRA Mila, 13 novembre 2019
- BASCOU Lola, 14 novembre 2019
- BASCOU Alice, le 14 novembre 2019
- ARNAULD Louis, le 17 novembre 2019

MARIAGES : Toutes nos félicitations à...

- ESTIVALET Fabrice, logisticien, SADOURNY Stéphanie, planificateur de projets, le 30 août 2019
- GEFFROY Gaël, manipulateur radiologie, ZIEGLER Céline, sage-femme, le 31 août 2019
- BUTON Caryl, consultant, GABRYCH Johanna, professeur des écoles, le 07 septembre 2019
- MORAND Jean-Luc, huissier de justice, COPPIN Sophie, directrice établissement social, 14 septembre 2019
- PEREZ Franck, technicien en climatisation, PLACE Christine, commerçante, le 14 septembre 2019
- POINAT Mickaël, électro mécanicien, RENAULT Floriane, monitrice adjointe animation en crèche, 21 septembre 2019
- SILVESTRO Philibert, ingénieur, MOUZARD Karen, assistante technique, le 21 septembre 2019
- AMICO Michaël, stratifieur polyester, INTERNICOLA Alexia, prothésiste ongulaire, le 21 septembre 2019
- BALDI Olivier, conducteur de travaux, HENRY Stéphanie, comptable, le 28 septembre 2019
- ZAMMIT Mohamed-Sadok, éducateur, MARAIS Laura, naturopathe, le 28 septembre 2019
- GOFF Jesse, photographe, BODY Nathania, assistante de direction

DECES : Nos sincères condoléances aux proches de...

- LEGAY Véronique, décédée à l'âge de 88 ans
- DASPRES Marie-Rose épouse LEMIRE, décédée à l'âge de 88 ans
- MULLER Aurore, décédée à l'âge de 50 ans
- SEBOUHIAN Christelle, décédée à l'âge de 43 ans
- DUMOLEIN Hectorina veuve ARNOLDS, décédée à l'âge de 97 ans
- SQUARTA Simone épouse CAMIA, décédée à l'âge de 83 ans
- WRIGHT Leslie, décédé à l'âge de 95 ans
- BALAZOT Simone veuve FERRY, décédée à l'âge de 91 ans
- TOCANIER Martine épouse CALAS, décédée à l'âge de 79 ans
- COUZINET Marcelle veuve BRAX, décédée à l'âge de 84 ans
- MENINGI René, décédé à l'âge de 79 ans
- BOUGE Pierre, décédé à l'âge de 89 ans
- DELATTRE Pierre-Louis, décédé à l'âge de 17 ans
- VOILAND Gérard, décédé à l'âge de 71 ans
- LECOQ Josiane veuve LEBON, décédée à l'âge de 72 ans
- ALARY René, décédé à l'âge de 84 ans
- TABA Corrado, décédé à l'âge de 90 ans
- ROUX Guy, décédé à l'âge de 85 ans

 **Le Comptoir
Paramédical** Pro & Particuliers
Vente Location de matériel médical
508 chemin le haut plan - 83440 CALLIAN
lecomptoirparamedical@gmail.com - Tél./ Fax 04 94 76 17 22

SARL MGM - Gilles MANGINO
Maçonnerie Générale - Toutes Rénovations
Aménagement Extérieur
Dallage / Carrelage / Clôture
Port. 06 16 19 33 40 / 04 94 76 89 93 - 83440 CALLIAN

 **TRANSLOVET Agent**

RENAULT
RD 562, 83440 Callian (à côté de GAZIELLO)
Tel : 04 94 76 57 29 - Fax : 04 94 76 40 12

SUPER U

FAYENCE

TOUTE L'ÉQUIPE VOUS SOUHAITE UNE
TRÈS BONNE ANNÉE 2020 !



REJOIGNEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK
ET GAGNEZ PLEIN DE CADEAUX EN PARTICIPANT
À NOS JEUX CONCOURS

NOUVEAU
Galette des Rois
au Nutella !



TOUTE UNE GAMME DE PLATS CHAUDS CUISINÉS SUR PLACE



POULET BASQUAISE - DOS DE CABILLAUD SAUCE AU CITRON - BLANQUETTE DE VEAU
ET BEAUCOUP D'AUTRES SURPRISES !

AGRANDISSEMENT
DU RAYON BIO

TRANSFORMATION DE
VOTRE MAGASIN
SUPER U

NOUVELLE GAMME
DE PRODUITS
RÉGIONAUX

Nos services



Lundi au Samedi 8h30 - 20h00 • Dimanche 8h30 - 13h00
BOULANGERIE Lundi au Samedi 7h30 - 19h30 • Tél. 04 94 76 22 42